
Conseil communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Délibération

N° 2023_09_10

Convention Opération de Revitalisation du Territoire

Le programme "Petites Villes de Demain", dont la communauté de communes Yvetot Normandie et la commune d'Yvetot sont signataires, donne aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, respectueuses de l'environnement, où il fait bon vivre. A son terme, la convention « Petites villes de demain » évolue en une convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), qui doit être signée par les partenaires avant le 25 octobre 2023.

Crée par la loi portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour porter et mettre en œuvre un projet global de territoire, destiné à adapter et moderniser le parc de logements, de locaux commerciaux et artisanaux, ainsi que le tissu urbain de ce territoire, pour améliorer son attractivité et son cadre de vie dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Plusieurs axes d'interventions sont identifiés :

- maintenir l'offre de commerces, de services et d'équipements de proximité,
- lutter contre l'habitat dégradé (passoires énergétiques notamment) ou indigne et la vacance,
- valoriser le patrimoine bâti et paysager, réhabiliter les friches urbaines,
- produire des logements adaptés, notamment aux familles, personnes handicapées et personnes âgées.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par une ORT appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme.

L'ORT se matérialise par une convention signée entre l'Etat et ses établissements publics, l'intercommunalité, sa ville principale, le cas échéant d'autres communes membres volontaires, ainsi que toute personne publique ou privée susceptible d'apporter son soutien ou de prendre part à des opérations prévues par la convention-cadre.

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20230921-DEL20230910-DE



Pour accompagner la revitalisation de leurs centres-villes, les communes d'Yvetot et Sainte-Marie-des-Champs, aux côtés de la communauté de communes Yvetot Normandie, du Département de la Seine-Maritime et de l'Etat, souhaitent s'engager dans la signature d'une convention ORT, avec 5 axes d'intervention :

Axe 1 – Habitat, de la sobriété foncière au développement des centralités : renouveler l'offre de logement en centre-ville,

Axe 2 – Renforcer la fonction économique et commerciale,

Axe 3 – Requalifier les espaces publics, valoriser le bâti et le patrimoine,

Axe 4 – Déployer la mobilité et les connexions sous toutes ses formes,

Axe 5 – Offrir des services et des équipements associés selon un principe de « juste proximité ».

L'Opération de Revitalisation du Territoire va permettre de revitaliser ces communes sur les volets habitat, aménagement urbain, commerce, résorption de friches, renaturation paysagère et biodiversité ... pour leur donner un nouvel élan, imaginer et concevoir leur avenir, et permettre aussi au territoire intercommunal de continuer à développer son attractivité.

Il convient enfin de noter que le projet de convention est en cours de relecture par les services de l'État et que des ajustements didactiques, non substantiels, pourraient intervenir le cas échéant avant la signature.

Le Quorum constaté,

Le Conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 12 septembre 2023,

Ayant entendu l'exposé de M. Gérard CHARASSIER,

Après en avoir délibéré et procédé au vote,

Décide :

Résultat du vote : adoptée à l'unanimité

(Pour : 42 ; Contre : 0 ; Abstention : 0)

1. – D'accepter le projet de convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) en toutes ses dispositions, y compris les fiches actions annexées.

2. – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire en sa version finalisée.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Michaël DODELIN

Le Président
M. Gérard CHARASSIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 ROUEN, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou notification. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi via l'application informatique "télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Conseil communautaire
Séance du 21 septembre 2023

Sur convocation adressée le 15 septembre 2023,

Étaient présents (33) :

M. Didier TERRIER,
Mme Stéphanie ETIENNE,
M. Dominique MACE,
Mme Martine LEBORGNE,
Mme Catherine MAILLOT,
M. Louis EUDIER,
Mme Jean-Louis LUC,
M. Eric CARPENTIER,
Mme Céline DAMBRY,
M. Éric RENÉE,
M. Claude BELLIN,
M. Vincent LEMETTAIS,
M. Gérard LEGAY,
Mme Régine HAUZAY,
M. Pascal LEBORGNE,
Mme Odile DECHAMPS,
M. Michaël DODELIN,

M. Jean-Marc DOUCET,
M. Gilles COTTEY,
Mme Josiane GILLE,
M. Jacques CAHARD,
Mme Natacha BLY,
Mme Virginie BLANDIN,
M. Gérard CHARASSIER,
Mme Françoise DENIAU,
M. Christophe ADE,
Mme Lorena TUNA,
M. Florian LEMAIRE,
Mme Françoise BLONDEL,
Mme Marie-Claude HERANVAL,
M. Jean-François LE PERF,
Mme Denise HEUDRON,
M. Thierry SOUDAIS

Étaient représentés (9) :

M. Alain LOPEZ
Représenté par M. Eric CARPENTIER,
M. Mario DEMAZIERES
Représenté par Mme Odile DECHAMPS,
Mme Catherine DUCHESNE
Représentée par M. Michaël DODELIN,
M. Sylvain GARAND
Représenté par M. Gérard CHARASSIER,
Mme Sandrine NORDET

Représentée par M. Jean-Marc DOUCET,

M. Francis ALABERT
Représenté par Mme Virginie BLANDIN
jusqu'à 19h25, q. n° 4,
M. Alain BREYSACHER
Représenté par Mme Denise HEUDRON
jusqu'à 19h36, q. n° 8,

Paraphe : _____

Envoyé en préfecture le 26/09/2023

Reçu en préfecture le 26/09/2023

Publié le

ID : 076-247600620-20230921-DEL20230910-DE



Mme Herléane SOULIER

Représenté par Mme Lorena TUNA,

Représentée par M. Florian LEMAIRE,

M. Arnaud MOUILLARD

Étaient absents (3) :

M. Lionel GAILLARD,

M. Laurent BENARD

Mme Dominique TALADUN,

Président de séance : M. Gérard CHARASSIER

Secrétaire de séance : M. Michaël DODELIN